

SOUVENIR ET SOLIDARITÉ



11 novembre 2022

Comme chaque année, la cérémonie du 11 novembre a été célébrée avec solennité. A l'issue, la municipalité a convié les habitants présents à partager un verre à la salle des fêtes.



10 décembre 2022

Le traditionnel repas des aînés offert par la commune a connu un très grand succès. Merci à tous les participants.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conditions et tarifs de locations de la salle des fêtes

Les réservations sont faites auprès du secrétariat de la mairie au 05 46 24 62 74.

Salle des fêtes	Habitant commune	Habitant commune	Hors commune	Hors commune
	Été	Hiver	Été	Hiver
1 Journée	100 €	130 €	170 €	200 €
Week-end	150 €	200 €	350 €	400 €
Vin d'honneur	20 €	50 €	50 €	80 €

Période été : du 1er mai au 31 octobre / Période hiver : du 1er novembre au 30 avril.

Un chèque de caution de 400 € est demandé pour la location + une caution de 100 € pour frais de nettoyage si la salle n'est pas rendue propre, balayée et serpillée.

Rappel des horaires d'ouverture de l'agence postale.



DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H30 À 12H00 (MERCREDI 12H30)

Logement communal à louer

Maison individuelle située au : 7, rue des écoles

Surface : 98 m² LOYER : 560 € / CAUTION : 1 mois de loyer

Composée de :

- Rez-de-chaussée : salle à manger - salon - cuisine, WC, cellier attenant,
- 1^{er} étage : 2 chambres - salle de bain - WC,
- 2^{ème} étage : 1 chambre + 2 rangements.
- Garage non attenant (de 28 m²) - jardin .
- Chauffage et eau chaude individuels électriques.



Bulletin d'informations municipales – 1/2023

LE MOT DU MAIRE



Chères Dœuilloises, chers Dœuillois,

Merci pour votre présence nombreuse lors de la cérémonie des vœux en ce début d'année. C'est un véritable soutien dans ma nouvelle fonction de maire et l'affirmation de l'intérêt que vous portez à votre commune.

L'année 2022 a été marquée par le retour de la guerre en Europe entraînant une très forte hausse des matières premières et de l'énergie, par la pandémie et ses nouveaux variants ainsi que par le réchauffement climatique entraînant sécheresse et canicule.

Bien sûr ces éléments vont avoir une conséquence directe sur notre vie quotidienne mais ne doivent pas nous plonger dans la morosité.

Sachons aller de l'avant et continuer à faire avancer nos projets pour améliorer le bien vivre ensemble et rendre notre village accueillant.

Face à ces nouveaux défis, le conseil a décidé de mettre en place différentes actions :

- La mise en place d'une convention avec le SIEDS pour la réalisation d'un audit sur l'éclairage public afin d'en améliorer le fonctionnement et de répondre à la sobriété énergétique.
- L'adhésion au Syndicat de la Voirie et mise en place d'une convention d'assistance technique générale pour l'élaboration du plan de gestion pluriannuel de la voirie et la réalisation des travaux.
- Le prolongement de nos actions en faveur de la biodiversité par la réalisation d'un sentier pédagogique sur la commune nous présentant les différents milieux existants et les différentes espèces qui y vivent. Nous prévoyons une inauguration dont la date reste à préciser.
- Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie en cours d'écriture va permettre d'identifier et de prévoir les investissements nécessaires pour améliorer la protection incendie sur le territoire communal.
- L'acceptation de notre dossier par la DRAC pour la deuxième tranche de rénovation des vitraux de l'église va permettre de lancer les travaux prochainement.

En plus de ces travaux, la réflexion continue au sein du conseil municipal pour accompagner l'évolution de notre commune. Dans nos petites communes, ou les disponibilités financières sont limitées, l'implication du plus grand nombre est indispensable pour la réalisation des projets. Le café associatif en est un exemple.

Je compte sur vous pour qu'ensemble nous construisions de nouveaux projets.

Jacques TROUVAT

Contact Dœuil-sur-le-Mignon - Bulletin d'informations municipales quadrimestriel

Directeur de la publication : Jacques Trouvat

LA VIE MUNICIPALE

Élection municipale complémentaire

Suite au décès de notre maire Francis LAROCHE, des élections ont été organisées le 4 et le 13 décembre 2022. Quatre candidats se sont présentés, Sylvain GIRAUDEAU, Tracy TERNOIR, Henri PAYET et Jean-Jacques TOUTOUS afin de pourvoir le poste vacant. Jean-Jacques TOUTOUS ayant obtenu 77 voix sur 175 votes exprimés a été élu dès le 1er tour.

Le maire remercie les candidats pour l'intérêt qu'ils portent à la commune et espère les retrouver lors d'un prochain scrutin.

Lors de la séance du 13 décembre, le conseil municipal a procédé à l'élection du maire. Jacques TROUVAT seul candidat a obtenu 7 voix et a été élu.

Nadia GRELIER au poste de 1ère adjointe et Dany GRELIER en 2ème adjoint chargé des employés municipaux ont conservé leurs attributions. Le poste de 3ème adjoint a été attribué à Jean-Jacques TOUTOUS par 10 voix sur 11. Il sera désormais en charge de l'environnement et du développement durable ainsi que de la gestion des archives municipales.

Réuni le 10 janvier, le conseil a défini la répartition des tâches dans les différentes commissions.

La mise à jour de la composition des commissions a fait l'objet d'une délibération. Elle est consultable dans le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 10 janvier 2023 et consultable sur le site internet de la mairie.

Le conseil a décidé de se réunir le deuxième mardi de chaque mois à 20h45. La mairie rappelle que les séances du conseil sont publiques et ouvertes à tous.

La mairie vous rappelle.

- Les habitants souhaitant réaliser un forage à des fins d'usage domestique (prélèvement inférieur à 1000 m³ par an) doivent faire une déclaration au moyen du cerfa N° 13837*02 disponible en mairie ou à télécharger sur internet. La déclaration sera à déposer en mairie.
- Le recensement pour la JDC (journée défense et citoyenneté) est obligatoire dès l'âge de 16 ans. Les modalités sont consultables sur le site de la mairie rubrique « démarches -> journée défense et citoyenneté ».
- Le conseil municipal a décidé de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2% pour l'ensemble du territoire communal pour l'année 2023.



Pour toutes les formalités un ordinateur est à votre disposition au secrétariat de la mairie.



ÇA BOUGE DANS LA COMMUNE !

Travaux de voirie

Chemin de l'Espérance - 22 474 €



Rue des Audiers - 25 786€



En 2022, les travaux de réfection de voirie, rue des Audiers (Doeuil) et la voie communale « chemin de l'Espérance » (La Ville aux Moines) ont été menés à bien pour un montant total de 48 260 €.

SÉCURITÉ POUR TOUS

Participation citoyenne

Le 22 juin 2022 le maire avait signé au nom de la commune un protocole avec la gendarmerie au sujet de la participation citoyenne. Ce dispositif permet l'implication des citoyens dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale.

Les Dœuillois volontaires (appelés les *citoyens référents*), acceptés par le maire et la gendarmerie, se sont réunis le mois dernier à la brigade de Loulay en présence de l'adjudant-chef GRUNER pour le lancement de cette démarche et préciser le rôle de chacun.

Ces référents ont un rôle d'observation et de signalement auprès du gendarme référent pour la commune (adjudant BERTRAND) lorsque des comportements ou des faits paraissent suspects sur le territoire communal.

Si vous constatez quelque chose d'anormal ou qui mérite d'être signalé, contactez l'un des 7 référents de notre commune :

GRELIER	Gérard	06 81 88 60 37	DAVID	Anthony	06 61 89 97 27
MARTINEAU	Hervé	06 71 77 72 10	LABRUYERE	Etienne	06 62 31 90 65
COUTON	Thierry	06 12 02 33 66	FORGEARD	Benoît	06 61 13 93 32
			ANTONIN	Romuald	06 24 91 83 74

Sécurité incendie.



Pour parfaire la défense incendie sur le territoire communal, le conseil a décidé la mise en place de deux nouvelles citernes : une citerne de 60 m³ qui sera installée aux Connillières en partenariat avec Villeneuve-la-Comtesse, une autre de 120 m³ à la Coudre qui complètera le point d'aspiration des Fontaines et en assurera ainsi la couverture. Ces installations seront réalisées prochainement.

Achat et pose d'un deuxième défibrillateur

La mairie a fait l'acquisition d'un second défibrillateur (défibrillateur automatisé externe, DAE). Il est en place sous le préau du café associatif. Désormais 2 DAE sont disponibles en cas de besoin : à la salle des fêtes (coté stade de foot) et au café associatif.

Des pancartes indiquant l'emplacement des défibrillateurs vont être mises en place dans le village.



Prochainement des panneaux « participation citoyenne » vont être mis en place aux entrées du bourg et des hameaux pour marquer l'adhésion de la commune à ce dispositif.

Mot de légende



Plantations de haies



Ce samedi 18 février s'est déroulée une matinée de plantations de haies au Moulin de La Vergne. Une quinzaine de bénévoles se sont réunis pour planter 400 mètres de haies. Cette action s'inscrit dans le projet global de la commune de protection de l'environnement et de la biodiversité. Ces dernières années, plusieurs initiatives de ce type ont vu le jour, espérons que l'année prochaine d'autres projets succéderont à ceux-ci. La mairie soutient et remercie celles et ceux qui se sont engagés dans la défense de cette cause.

2023 : la réalisation d'un sentier pédagogique

La municipalité a répondu en novembre 2021 à un appel à projets lancé par la région Nouvelle-Aquitaine intitulé « Nature et transitions ». Son dossier ayant été retenu, elle a obtenu une aide financière pour la réalisation d'actions qui visent à sensibiliser aux enjeux de l'écologie et contribuer à restaurer la biodiversité.

En 2022, après la mise en place d'un rucher communal et des interventions d'animateurs spécialisés dans les classes de l'école de Villeneuve-la-Comtesse pour toucher le plus grand nombre de jeunes, cette année un sentier pédagogique va voir le jour sur le territoire de la commune. Il présentera les différents milieux naturels présents dans la commune (mare, plaine, chemin forestier, village) le long d'un parcours de 4,3 km. Plus d'une trentaine de panneaux seront installés sur ce sentier pour découvrir la faune locale.

Grâce au soutien financier de la Fondation Vinci-Autoroutes, très impliquée dans les actions de préservation et de restauration du patrimoine naturel dans les territoires, la municipalité a déjà fait réaliser une première mare sur une parcelle communale ainsi qu'un abri à amphibiens. Une seconde mare sera créée d'ici la fin de l'année. L'ensemble permettra le maintien d'un milieu humide pour les amphibiens et les insectes.

L'inauguration du sentier pédagogique est prévue le 1er mai prochain, à l'issue de la randonnée organisée par le Foyer rural.



La commune possède 52 km de routes et de chemins qu'elle doit entretenir à l'année, ce qui constitue une charge constante qui pèse significativement sur le budget. En plus de la rénovation de la voirie la commune a procédé à l'élagage du bord des chemins (6 542€) et a fait l'achat de matériaux pour le rechargement des chemins blancs et boucher les trous (60 tonnes de calcaires et 30 tonnes de graviers pour un montant de 2 550€). En outre l'élagage du terrain de boules et le nettoyage de la façade nord de l'église ont nécessité la location d'une nacelle pour un montant de 1000 €.

Entretien des bâtiments communaux.

L'église Notre-Dame de l'Assomption.

L'église, il faut le rappeler, est un bâtiment communal et son entretien incombe à la mairie. Les vitraux de l'église nécessitaient une restauration complète. La rosace et le vitrail de la Vierge avaient été restaurés après le passage de la tempête de 1999 ainsi que le clocher. La municipalité a obtenu en 2022 des aides pour la restauration des 6 autres vitraux en 2 tranches. La première a été réalisée l'an dernier pour un montant total de 18 308,85 €. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la région et le département ont subventionné les travaux à hauteur de 12 198 €.

De plus, tout récemment le nettoyage de la façade nord de l'église a été réalisé (enlèvement des végétaux et des mousses).

Logement communal et ancienne école.

En février dernier, les employés communaux ont nettoyé le mur du logement communal et remanié la couverture du garage et de la petite classe à côté du café associatif. L'achat des tuiles a coûté 1060 €.

Les équipements.

- L'EHVS, par son dynamisme, attire beaucoup de joueurs ainsi que des arbitres féminins et masculins. Pour recevoir ces arbitres dans de bonnes conditions et en accord avec le club de football, la mairie a fait l'acquisition d'un modulaire pour vestiaires et douches adapté. Le montant total de cette opération s'est élevé à 28615,27 € dont 8346 € de subvention en provenance du département.
- La grande salle des écoles et le préau sont aujourd'hui occupés par *le Moulin à café*, le café associatif du Foyer rural. La municipalité a mis gratuitement à disposition ses locaux et financé une partie des travaux de rénovation pour un montant de 8500 €. Cette opération a permis l'ouverture d'un lieu de rencontres et d'échanges dans notre village dépourvu de commerces et de services. *Le Moulin à café* contribue à recréer du lien social au sein de notre communauté.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

La fête des abeilles.

Le 1er octobre dernier, la fête des abeilles s'est déroulée à Doeuil dans une ambiance familiale et joyeuse. Elle était la dernière animation de l'opération « Mon village un espace de biodiversité » conduite en 2022 en partenariat avec les communes de Villeneuve-la-Comtesse et Saint-Séverin et avec la participation active de l'équipe éducative du RPI et de l'Association des Parents d'Élèves.

Cette démarche de sensibilisation auprès des élèves par 18 interventions dans les classes, auprès du grand public pour 4 animations familles, la distribution d'abris à insectes et de nids à mésanges et chauve-souris et la mise en place des ruchers communaux faisaient partie de notre projet environnemental 2022-2024. Le coût total de 9667,08 € a été financé comme suit :

- La région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 60% : 5800,25 €
- Les mairies de Villeneuve-la-Comtesse et Saint-Séverin : 2640,75 €
- La mairie de Doeuil-sur-le-Mignon : 1 226,08 €

